



*Communiqué de presse
Paris, le 9 février 2017*

Unis et mobilisés au service des salariés du bâtiment

Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Patrick Aimon, président de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) Grand Paris, soulignent leur engagement commun dans la lutte contre les recrutements illégaux et les conditions de travail et de vie indignes qui sont imposées à ces salariés par quelques entreprises en Île-de-France.

Des pratiques inadmissibles qui ne peuvent être tolérées

Pour les entreprises du Bâtiment, qui sont attachées au respect des règles tant nationales qu'européennes, ces pratiques constituent une forme de concurrence déloyale totalement inacceptable. Celle-ci permet à leurs auteurs d'abaisser illégalement les coûts et d'obtenir l'attribution de marchés sur la base de prix anormalement bas.

Pour sa part, le préfet Jean-François Carencu souligne qu'il est inadmissible que dans notre société, les droits des salariés soient ainsi bafoués, précisant « *qu'en tant que représentant de l'État, garant des lois mais aussi de la cohésion sociale, j'interviendrai chaque fois que nécessaire comme je l'ai fait le 26 janvier sur le chantier du quartier des Halles, en saisissant le procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale* ».

Un rappel au respect de la loi

Dans cet esprit, les services de l'État, dont l'inspection du travail, ont renforcé le contrôle des chantiers notamment sur la question de la fraude au détachement pour laquelle le nombre d'actions a doublé l'an dernier.

Patrick Aimon et le préfet de région rappellent que tous les salariés, quels qu'ils soient, doivent bénéficier d'un contrat de travail écrit, d'une rémunération conforme aux règles en vigueur et des bulletins de salaires correspondant. Les entrepreneurs qui font appel à une main d'œuvre détachée doivent se conformer aux législations européenne et française. Dans tous les cas, ils doivent prendre en compte les exigences d'un accueil décent sur notre territoire, notamment en matière de conditions de vie et d'hébergement, et respecter un socle en matière de rémunération et de temps de travail.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
@Prefet75_IDF